

Bureau des procédures environnementales

Communes de BUSIGNY et de MARETZ

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

La société EOLIS SCIRON, dont le siège social est situé 215 Rue Samuel Morse - le triade II - 34000 MONTPELLIER, a déposé un dossier en vue d'obtenir l'autorisation environnementale d'exploiter un parc éolien dit «du Riot de la Ville» composé de 3 aérogénérateurs et 2 postes de livraison sur le territoire des communes de BUSIGNY et de MARETZ.

Cette demande sera soumise à enquête publique en mairies de BUSIGNY 39 rue Pasteur 59137 BUSIGNY, siège de l'enquête, et de MARETZ 60 rue du Maréchal Galliéni 59238 MARETZ pendant trente trois jours consécutifs, du lundi 11 mars à 9 heures au vendredi 12 avril 2024 à 17 heures, où le public pourra prendre connaissance du dossier contenant notamment l'étude d'impact et l'étude de dangers, une note de présentation non technique, l'avis de l'autorité environnementale et les éléments de réponse tous les jours ouvrables aux heures d'ouverture habituelles des mairies (sous réserve de fermeture exceptionnelle) et formuler ses observations sur les registres ouverts à cet effet.

Celles-ci pourront également être transmises :

- par voie électronique sur le registre dématérialisé dédié à cette enquête :

<https://www.registre-dematerialise.fr/5164>

ou par courriel via l'adresse suivante : enquete-publique-5164@registre-dematerialise.fr (préciser en objet enquête publique parc éolien du Riot de la Ville) ;

- de façon orale au commissaire enquêteur pendant ses permanences ;

- par courrier envoyé en mairie de BUSIGNY, siège de l'enquête publique, à l'adresse suivante : mairie de BUSIGNY, 39 rue Pasteur 59137 BUSIGNY, à l'attention de monsieur le commissaire enquêteur (en précisant sur l'enveloppe : enquête publique parc éolien du Riot de la Ville) ;

Le public est averti que toutes les observations et propositions seront accessibles sur le registre dématérialisé.

Monsieur Hubert DERIEUX, géomètre expert, retraité, en sa qualité de commissaire enquêteur, se tiendra à la disposition du public :

- en mairie de BUSIGNY, siège de l'enquête, au lieu de consultation du dossier les lundi 11 mars 2024 de 9 à 12 heures, mercredi 27 mars 2024 de 14 à 17 heures, vendredi 12 avril 2024 de 14 à 17 heures ;

- en mairie de MARETZ au lieu de consultation du dossier les jeudi 21 mars 2024 de 15 à 19 heures et samedi 6 avril 2024 de 10 à 12 heures.

Pendant toute la durée de l'enquête, une version numérique du dossier sera directement accessible sur le site internet du registre numérique : <https://www.registre-dematerialise.fr/5164> et depuis le site internet des services de l'État dans le Nord : <http://nord.gouv.fr/icpe-eoliennes-autorisations-2024>

Un poste informatique sera également à la disposition du public afin de consulter le dossier dématérialisé d'enquête aux heures d'ouverture de la préfecture du Nord - 12 rue Jean sans Peur - 59039 LILLE, du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h00 et le vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 15h30 sur rendez-vous uniquement.

Des informations complémentaires relatives au projet peuvent être demandées auprès de Monsieur Thomas SAVOYE, chef de projets développement multi-EnR, société ENGIE Green, tél : 06 31 09 57 31, adresse mail : thomas.savoye@engie.com

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront mis à la disposition du public sur le site internet des services de l'État dans le Nord : <http://nord.gouv.fr/icpe-eoliennes-autorisations-2024>, à la préfecture du Nord ainsi que dans les mairies de BUSIGNY et de MARETZ pendant une durée d'un an.

A l'issue de cette phase d'enquête, le préfet du Nord prendra une décision d'autorisation environnementale ou de refus d'exploitation au titre des installations classées pour la protection de l'environnement.